



Newsletter n°140 le 24 novembre 2025

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Sommaire de cette news 

1. Informations locales
2. Informations sur les [parcs éoliens annulés](#)
3. [Informations Biodiversité](#)
4. [Informations FED](#)

---

## 1. Informations locales

 **A Sousceyrac**, le Conseil municipal a pris la décision de continuer le projet éolien, le 23 septembre 2024. Depuis cette date, le président de l'APPGE a participé aux différentes réunions organisées par le comité de pilotage. Il nous a fourni des informations qui figurent dans le [CR de l'AG](#). La commune a sorti une [lettre d'information](#) sur le projet éolien citoyen. Notre président a participé à la réunion de suivi le mardi 4 novembre 2025, il ressort qu'un cahier des charges sera préparé avant les élections municipales, les futurs conseillers municipaux devront l'étudier !

 **Situation à Gorses, Labastide du Haut-Mont et Laresses/St-Cirgues.**  
**Brigitte Hamzaoui**, présidente de "[Vent du Haut Ségala](#)" nous a communiqué des informations. Pour les projets éoliens de Gorses et de Labastide-du-Haut-Mont, ils envisagent une étude ornithologique comme à Parlan.

 **A Parlan (15) : 4 éoliennes devraient être construites.** Mais Stop Eole Parlan poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.  
Voici un extrait de son dernier message : " *Notre avocat a déposé un mémoire en réplique, mais sera-t-il accepté ?*" Télécharger [l'étude ornithologique](#) de Parlan. Télécharger le [mémoire en réplique](#)

 **AAPLX** (Agir Autrement Pour La Xaintrie) (19) nous invite à signer une pétition  
Vous pouvez signer [la pétition en ligne](#) mise par les habitants de St Julien-aux-bois. Vous pouvez consulter la [carte inter-active](#) des projets éoliens en Corrèze et télécharger le [bulletin d'informations de septembre](#) 2025 de l'association "[Agir pour le plateau des étangs](#)"

 **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ".

[Retour sommaire](#)

---

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser.  
Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

## 2. Informations parcs annulés

### Aube : Le Conseil d'Etat retoque le projet de parc éolien de Magnant

Le Conseil d'État a rejeté, ce mardi 18 novembre 2025, le pourvoi de la société Éole du Barrois (Boralex) qui, depuis 2021, sollicitait une autorisation environnementale pour construire et exploiter six aérogénérateurs d'une hauteur de 180 mètres. Le Conseil d'État juge donc incompatible la construction de nouvelles éoliennes dans un secteur inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Lire l'article de [l'Est-Eclair du 18 novembre](#) 2025

### Belgique : à Sambre, le projet d'éoliennes à la frontière française a été refusé

Depuis près de 10 ans, des promoteurs souhaitent installer des éoliennes à la frontière entre la France et la Belgique.

Le terrain concerné s'étend entre Grand-Reng sur la commune d'Erquelinnes et Estinnes, commune voisine. Si le terrain se trouve donc bel et bien en Belgique, la frontière n'est qu'à quelques dizaines de mètres. Le parc est donc très proche des habitants des communes françaises voisines. Lire dans [l'Observateur du 16 novembre](#) 2025

### Deux-Sèvres :

#### Le projet éolien de Cours refusé par la préfecture

Dans l'arrêté du 14 novembre, on peut lire que les 2 aérogénérateurs de 172 m généreraient un impact visuel sur 2 monuments historiques : : la **Commanderie Saint-Antoine** et l'**église Saint Médard à Saint-Marc-la-Lande**. Lire dans [Ouest-France du 14 novembre](#) 2025.

#### Le projet de parc éolien de Louin retoqué pour sa proximité avec le lac du Cébron

La Cour d'appel de Bordeaux a rejeté, le 12 novembre, la requête du porteur de projet du parc éolien de Louin, donnant raison à l'ancienne préfète des Deux-Sèvres et aux opposants aux quatre éoliennes, en raison de la proximité du Cébron et de son intérêt écologique: "*la zone d'implantation se situe à proximité immédiate du lac du Cébron, site classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), qui constitue un réservoir majeur pour l'avifaune migratrice et nicheuse. Certains oiseaux présentent un caractère remarquable (l'œdicnème criard et la grue cendrée par exemple)*". Lire dans [La Nouvelle République du 14 novembre](#) 2025

#### Saint-Vincent-la-Châtre, la Cour administrative de Bordeaux a rejeté la demande de la société Parc éolien de La Foye.

La plantation de haies, argument avancé par l'entreprise, "*n'est pas suffisamment proportionnée pour ramener l'impact visuel à un niveau acceptable*", estimait la préfète en 2023 ". La Cour administrative d'appel de Bordeaux, le 28 octobre, a donné tort aux promoteurs d'un projet éolien dans la commune de Saint-Vincent-la-Châtre, projet qui s'était heurté à un refus préfectoral il y a deux ans. Lire l'article de [La Nouvelle république du 28 octobre](#) 2025

### Haute-Saône, le projet éolien, à la limite de la Côte-d'Or, est arrêté

Par une décision rendue le 6 novembre, la Cour administrative d'appel de Nancy a suspendu l'autorisation d'implanter neuf éoliennes dans la forêt de Champlitte. Lire dans [Bien Public du 12 novembre](#) 2025.

### Côte-d'Or : l'autorisation d'exploiter les neuf éoliennes situées à Chazeuil et à Sacquenay

Par une décision rendue le 29 octobre, la Cour administrative d'appel de Lyon suspend l'autorisation d'exploiter les neuf éoliennes situées à Chazeuil et à Sacquenay, considérant qu'elles présentent un risque pour des espèces protégées, comme le milan royal. L'exploitant du parc des Sources du Mistral doit désormais déposer, sur mise en demeure du préfet, une demande de dérogation. Lire l'article dans [Le Bien public du 1er novembre](#) 2025

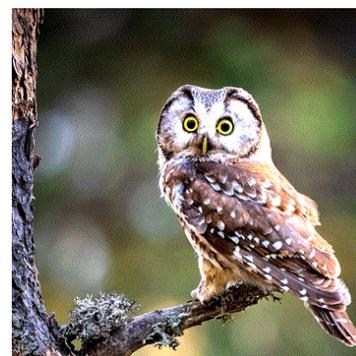
[Retour sommaire](#)

### 3. Informations Biodiversité

#### **Ardèche : la Préfecture devra revoir sa copie du parc éolien de la forêt de Bauzon**

Dans un arrêt rendu le 6 novembre 2025, la Cour administrative d'appel de Lyon fait partiellement droit à leurs demandes, considérant que la décision du préfet d'accorder une dérogation à la

destruction d'espèces protégées n'est pas motivée. Le site pressenti pour ce projet éolien est situé au cœur de la forêt ancienne de Bauzon au sein du parc naturel régional des Monts d'Ardèche, entre 1 340 et 1 468 mètres d'altitude. Il abrite une multitude d'espèces végétales et animales protégées, dont la **Chouette de Tengmalm** et la Buxbaumie verte. Lire le communiqué de [France Nature Environnement du 20 novembre](#) 2025



#### **Haute-Loire : Travaux repoussés pour le parc éolien de Pradelles**

Initialement, les travaux devaient débuter par le déboisement des zones d'implantation des éoliennes. Mais, autorisées uniquement entre le 1er septembre et le 1er novembre afin de respecter le cycle biologique des espèces locales, ces opérations n'ont pas encore eu lieu. L'association " **Pas d'éoliennes à la Chabassole** ", qui conteste le projet depuis ses débuts, **est au cœur de ce retard**. Les opposants au projet mettent en avant plusieurs arguments : **la préservation des paysages et monuments historiques du secteur, la protection de la biodiversité locale ainsi que les fonctions sociale, écologique et hydraulique de la forêt de la Chabassole**. Lire l'article [Zoomd'ici du 18 novembre](#) ou de [La Commère43 du 17 novembre](#) 2025

#### **L'Afrique du Sud invente la cohabitation entre éoliennes et rapaces menacés**

Dans les vastes paysages de l'Overberg, à deux cents kilomètres du Cap, des observateurs postés dans des abris scrutent méthodiquement le ciel. Équipés de jumelles et de radios, ces gardiens veillent sur le parc éolien d'Excelsior où treize aérogénérateurs de grande taille fonctionnent. Leur mission consiste à détecter l'approche d'oiseaux protégés pour ordonner l'arrêt immédiat des turbines concernées. Selon les estimations des spécialistes, les **parcs éoliens sud-africains causent actuellement la mort d'environ six mille oiseaux chaque année, dont une proportion significative appartient à des espèces menacées**. Le **busard maure**, rapace dont la **population ne dépasse pas treize cents individus**, figure parmi les plus vulnérables. Sa petite taille le rend particulièrement difficile à repérer pour les observateurs. Lire dans [Le singulier du 25 octobre](#) 2025



[Retour sommaire](#)

## 4. Informations FED ([Fédération Environnement Durable](#))

### Energie : la France relance ses deux dernières centrales à charbon

Alors que la consommation électrique s'apprête à grimper avec l'arrivée du froid, EDF a remis en fonctionnement les deux dernières centrales à charbon encore actives en France, situées à **Saint-Avold (Moselle) et Cordemais (Loire-Atlantique)**. L'objectif : tester leur capacité à répondre à un éventuel pic de demande durant l'hiver, malgré leur rôle très marginal dans le mix énergétique français. Lire l'article de [Le Monde de l'Energie du 21 novembre](#) 2025

### Assemblée Générale de la FED le samedi 29 novembre 2025 au Novotel de Paris.

Les intervenants de l'après-midi sont : **Bernard Accoyer**, ancien Président de l'Assemblée nationale ; **Éric Leser**, rédacteur en chef du magazine Énergies & Transition ; **Alexandre Jardin**, écrivain et fondateur du mouvement Les Gueux ; **Me Francis Monamy**, avocat au barreau de Paris

Énergie : « Aujourd'hui l'Allemagne protège son industrie, tandis que la France laisse la sienne s'effondrer » Lire le [communiqué de la FED du 18 novembre](#) 2025

### Fabien Bouglé :

- Factures d'électricité : [le grand racket](#)
- "[éoliennes la fin](#)" : envoyez le magazine transitions et énergies a vos élus locaux !
- Lire l'enquête choc "[Comment le réseau éolien a infiltré l'Etat](#)" publiée dans le dernier numéro de [Transitions et Energies](#).

Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

📁 Ceux de "[Belle Normandie Environnement](#)" sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

📁 Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)

📁 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

📁 Le bulletin [d'adhésion 2025](#) en format pdf.

📁 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

📁 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

### Faisons respecter la loi :

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

*Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

*Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....*

*Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

---

***N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.***

*Bien cordialement pour le bureau*

*Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED*

*06.43.80.15.87*

[\*gilles.forhan@wanadoo.fr\*](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[\*appge-comiac@laposte.net\*](mailto:appge-comiac@laposte.net)

***Membres du bureau :***

*Christian Momboisse, [\*\*président\*\*](#)*

*Dominique Lacambre, [\*\*trésorier\*\*](#)*

*[\*\*Gilles Forhan, secrétaire\*\*](#)*

*Bernadette Forhan, [\*\*secrétaire adjointe\*\*](#)*

*Brigitte Briard, [\*\*présidente d'honneur\*\*](#)*

Pour vous désabonner

[\*Veillez me retirer de votre liste de diffusion\*](#)